

## Extrait du plan d'amélioration de la prise en charge de la douleur 2006-2010 (Extrait)

Véritable enjeu de santé publique et critère de qualité et d'évolution d'un système de santé, la lutte contre la douleur répond avant tout à un objectif humaniste, éthique et de dignité de l'homme. La douleur physique et la souffrance morale ressenties à tous les âges de la vie rendent plus vulnérables encore les personnes fragilisées par la maladie. Les douleurs chroniques rebelles sont source d'incapacités, de handicaps et d'altérations majeures de la qualité de vie. La lutte contre la douleur satisfait à une attente légitime de toute personne. Reconnu comme un droit fondamental de toute personne par la loi relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé du 4 mars 2002, le soulagement de la douleur s'inscrit parmi les objectifs à atteindre pour les cinq prochaines années dans le rapport annexé à la loi relative à la santé publique du 9 août 2004. La volonté du Gouvernement est de poursuivre et de renforcer la politique engagée depuis plus de 10 ans pour améliorer la prise en charge de la douleur. Tout doit être mis en œuvre pour apporter au malade l'information nécessaire afin qu'il ne subisse plus sa souffrance comme une fatalité. Il est également nécessaire de former les professionnels à une meilleure écoute du patient, ainsi qu'à une prise en charge tant psychologique que thérapeutique de la douleur du patient. Aussi, le plan d'amélioration de la prise en charge de la douleur 2006-2010 repose sur quatre axes :

- l'amélioration de la prise en charge des personnes les plus vulnérables (enfants, personnes âgées et en fin de vie) ;
- la formation renforcée des professionnels de santé ;
- une meilleure utilisation des traitements médicamenteux et des méthodes non pharmacologiques ;
- la structuration de la filière de soins. (...)

**Xavier Bertrand** - *Ministre de la Santé et des Solidarités en 2006*

### INTERVENANT (S)

Médecin Algologue – Cadre de Santé algologue sophrologue

### ELEMENTS DU PROGRAMME

#### MODULE I – Intervention d'un médecin praticien hospitalier

Notions d'épidémiologie  
 Notions sur les mécanismes physiologiques de la douleur  
 Le traitement des douleurs par stimulation nociceptive  
 Le traitement des douleurs par désafférentation ou neurogènes  
 Le traitement des douleurs psychogènes  
 Analgésie autocontrôlée par voie intraveineuse  
 Analgésie par cathéter périméridien  
 Analgésie par voie intrathécale  
 La prescription des antalgiques

#### MODULE II – Intervention Cadre de santé Algologue - Sophrologue

Positionnement stratégique et principe de qualité  
 Concept « culture douleur »  
 L'analyse des besoins, des demandes, des désirs du patient et l'appréciation de sa douleur  
 Les composantes psychologiques de la douleur et le vécu des soignants  
 - L'hétéro évaluation : ECPA (Echelle Douleur Personne Agé), DOLOPLUS  
 Approches relationnelles dans la prise en charge de la douleur

Pour un projet adapté à votre demande, merci de nous consulter

[E.FORS](http://www.efors.fr)

**E. FOR. S**

ENSEIGNEMENT • FORMATION • SANTE

Siège social : 35 cours Pierre Puget 13006 MARSEILLE - Annexe Région Nord : 12 place Saint Hubert  
59000 Lille

Tél. : 04 91 59 94 90 • Fax 04 91 55 02 37 • E.mail : [efors-sante@wanadoo.fr](mailto:efors-sante@wanadoo.fr) • [www.efors.fr](http://www.efors.fr)

E.U.R.L. 7.622.45 € - SIRET 400 881 231 000 49 - APE 8559 A - Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 93 13 06 415 13